



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION RUE FRANCOIS BACQUET**

**Arrêté de Police N°21/2020 (ST) du 02 mars 2020**

Le Marie de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du rassemblement des élus, des sociétés locales, des associations et des membres du CCAS organisé le **jeudi 19 mars 2020** à l'occasion de la commémoration du 19 Mars 1962, date anniversaire du « Cessez le feu » officiel de la guerre d'Algérie.

**ARRETE**

- Article 1** Le rassemblement des élus, des sociétés locales, des associations et des membres du CCAS est prévu le jeudi 19 mars 2020 à 18h00 rue François Bacquet (face au monument aux morts) pour un dépôt de gerbes à 18 Heures 15.
- Article 2** La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 17h45 à 18h45.
- Article 3** Des barrières seront mises en place par les services techniques de la commune aux endroits suivants :
- Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès
  - Rue Francois Bacquet au niveau du rond point croisement de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.
- Article 4** Madame la Directrice Générale des Services  
Monsieur le Responsable des services techniques  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,  
Le 02 mars 2020

Le Maire,  
Maryline Lucas